



## **LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE**

Aux représentants des médias

### **FETE DES VENDANGES 2007**

#### **Accessibilité à la Fête des Vendanges pour les usagers de la route**

Des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement seront prises dans le cadre de la Fête des Vendanges. Il est avant tout vivement recommandé aux personnes se rendant au cœur de la fête d'utiliser les transports publics. Un dispositif adapté sera mis en place par les Transports neuchâtelois.

La police prie les usagers de la route de bien vouloir respecter les restrictions mises en place et faciliter dans tous les cas le passage des véhicules d'urgences et des transports publics. Tous les véhicules en stationnement interdit seront mis en fourrière, aux frais du propriétaire.

#### **Stationnement en parkings souterrains**

Cinq parkings couverts situés au centre-ville seront facilement accessibles. Ainsi, l'accès au parking du Seyon sera assuré par la rue des Bercles et la rue de l'Ecluse. L'accès au parking de la Place Pury sera possible par le tunnel de Prébarreau et la RC5 ouest. On se rendra au parking de la Gare par la rue des Fahys en venant de l'est, la rue des Sablons, l'Avenue de la Gare et le Faubourg de la Gare depuis l'ouest. L'entrée au parking de la Place du Port ne se fera que par l'est, soit par l'Avenue du Premier-Mars. Ce parking étant situé sur le parcours du corso fleuri, il ne sera pas accessible le dimanche de 04h00 18h30 environ. Toutefois, il est possible de le quitter jusqu'à 9h00. Enfin, le parking du Complexe de la Maladière à ses accès en est par la sortie « Maladière » de l'autoroute et au nord par la rue de Gibraltar.

Le vendredi dès 18h00, le stationnement se fera en priorité dans les parkings de la Place Pury, du Seyon, de l'Ecluse, de la Gare de la Place du Port et de la Maladière. L'état d'occupation des parcs couverts est communiqué en permanence aux automobilistes par une signalisation qui se trouve aux entrées de la ville. Lorsque ces parcs couverts seront complets, d'autres surfaces de stationnement seront mises en service.

### **Stationnement sur voirie**

Le parcage sera autorisé aux endroits habituels les jeudi 27 et vendredi 28 septembre jusqu'à 17h30.

Celles-ci se trouvent à l'est et à l'ouest de la ville.

A l'Est, vendredi dès 18h30 samedi dès 13h30, le parcage est autorisé par la police à partir du parking de la Maladière. Il s'étendra aux secteurs des piscines du Nid-du-Crô, pour se prolonger sur la route des Falaises et éventuellement la route des Gouttes-d'Or et le dimanche également.

A l'Ouest, avec l'aide de la police, le parcage est autorisé sur la RC5 à partir du Quai Philippe-Godet en direction ouest. Le dimanche, même dispositif que le vendredi et le samedi.

### **Circulation**

Le trafic de transit pourra emprunter la N5 dans les deux sens durant les trois jours de fête.

Pour le trafic urbain, une déviation sera mise en place du vendredi 28 septembre dès 17h30 à la nuit du dimanche 30 au lundi 1<sup>er</sup> octobre. Le secteur de l'Avenue du Premier-Mars, entre la Place Numa-Droz et la sortie du parking du Port, verra une modification des habitudes dans le sens où dès 16h45 des mesures restrictives seront effectives. En effet, le trafic sera limité à 20km/h et rabattu sur les deux voies centrales afin de permettre le montage des stands. La police conseille vivement de ne plus emprunter cette artère à partir de 16h30 le vendredi 28.

Dès le jeudi 27 septembre à 7h00 et jusqu'au dimanche soir, la circulation sera interdite dans la zone piétonne. Seuls les autorisations de circuler en zone piétonne ainsi que des macarons spéciaux, accordés par la Direction de la police, resteront valables pour des missions spécifiques. Ainsi, les véhicules munis de macarons ad hoc auront accès à la zone piétonne et à l'enceinte de la fête.

La Direction de la police et de la police du feu souhaite une agréable fête à tous les visiteurs.

Neuchâtel, le 17 septembre 2007

**Pour tous renseignements complémentaires:** Mme Nadia Boss, adj. de direction, 032 / 722.26.60.